

INSCRIPTIONS AUX SERVICES 2024/2025



- RESTAURATION SCOLAIRE -
- ALSH MATIN ET/OU SOIR -
« MERCREDI » et VACANCES



*si première inscription

Lors de votre inscription scolaire auprès de Marc PEYTAVI, le dossier est transmis automatiquement au service ALSH pour une éventuelle création de votre dossier ALSH et Restauration Scolaire sur votre demande.

Contactez le bureau de la régie, Denise BEGUET, soit au 04.68.59.62.13 au matin, soit par mail denise.beguet@torreilles.fr afin de déterminer vos besoins.

Selon les conditions d'admission, le règlement choisi...les inscriptions seront validées.

Fin août

HORAIRES -Bureau de la régie

Le bureau régie sera ouvert du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024
tous les matins de 9h à 12h - fermé l'après-midi (ou sur RV)

Dès le lundi 4 septembre 2024, les permanences reprennent les horaires normales pour toute l'année scolaire:

A
l'année

le lundi matin de 9h à 12h -les autres matins sur RV - contact : 04.68.59.62.13
le mardi et jeudi soir de 17h à 19h

Régisseuse : Denise BEGUET

contact : 04.68.59.62.13 - denise.beguet@torreilles.fr

*POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

selon le **QUOTIENT FAMILIAL**

NOUVEAU

Soit à l'année	Soit « occasionnel »
<p>Pour l'option « à l'année »</p> <p>il s'agit du forfait annuel</p> <p>avec 10 échéances mensuelles :</p> <p><u>Nouveaux tarifs restauration scolaire selon Quotient Familial</u></p> <p>- soit 65,00 €</p> <p>(tr.1 – 0 € à 450 € de QF CAF)</p> <p>(tr.1 - 0 € à 293 € de QF MSA)</p> <p>-soit 66,00 €</p> <p>(tr.2 – 451 € à 850 € de QF CAF)</p> <p>(tr.2 – 294 € à 554 € de QF MSA)</p> <p>-soit 67,00 €</p> <p>(tr.3 – 851 € à 1250 € de QF CAF)</p> <p>(tr.3 – 555 € à 800 € de QF MSA)</p> <p>-soit 68,00 €</p> <p>(tr.4 + de 1250 de QF CAF)</p> <p>(tr.4 + de 800 de QF MSA)</p> <p>pour fréquentation de la restauration scolaire</p> <p>4 jours/semaine</p> <p>Demande par <u>mail</u> :</p> <p><u>denise.beguet@torreilles.fr</u></p> <p>règlement par prélèvements (prélèvement au 10 de chaque mois)</p> <p>Une réponse vous sera donnée en retour</p> <p>Un abattement de 50 % à partir du troisième enfant d'une même famille</p> <p>(sous conditions des mêmes jours de fréquentation des enfants de la même famille)</p>	<p>Inscriptions par le portail famille avec votre identifiant de connexion (inscription au préalable auprès du bureau de la régie) et règlement par carte bancaire en ligne</p> <p>Pour une première inscription, afin d'activer votre compte sur le portail famille, il est impératif de contacter le service au 04.68.59.62.13 au matin et créer une inscription.</p> <p>Le prix du repas comprenant le temps animation méridien est de :</p> <p><u>Nouveaux tarifs restauration scolaire selon Quotient Familial</u></p> <p>- soit 5,10 €</p> <p>4,80 € repas + 0,30 € temps animation méridien</p> <p>(tr.1 – 0 € à 450 € de QF CAF)</p> <p>(tr.1 – 0 € à 293 € de QF MSA)</p> <p>-soit 5,20 €</p> <p>4,80 € repas + 0,40 € temps animation méridien</p> <p>(tr.2 – 451 € à 850 € de QF CAF)</p> <p>(tr.2 – 294 € à 554 € de QF MSA)</p> <p>-soit 5,30 €</p> <p>4,80 € repas + 0,50 € temps animation méridien</p> <p>(tr.3 – 851 € à 1250 € de QF CAF)</p> <p>(tr.3 – 555 € à 800 € de QF MSA)</p> <p>-soit 5,40 €</p> <p>4,80 € repas + 0,60 € temps animation méridien</p> <p>(tr.4 + de 1250 de QF CAF)</p> <p>(tr.4 + de 800 de QF MSA)</p> <p>Attention au délai inscription « Restauration scolaire »</p> <p>= 5 jours à l'avance</p> <p>Il vous suffit de cliquer sur « nouvelle réservation » puis « restauration scolaire ».</p> <p>Cochez les jours souhaités</p> <p>soit le jour, soit la semaine, soit le mois, soit la période de vacances à vacances.</p> <p>Vous réglez par carte bancaire en ligne dans l'heure qui suit la réservation.</p> <p>La réservation est validée sur validation du règlement.</p>

SINON... Au bureau de la régie aux heures de permanences :

Règlement uniquement **espèces ou chèques** -Si choix du « prélèvement », **vous munir d'un RIB.**

INFOS

Les menus de la « restauration scolaire » sont accessibles sur le site SYM66

La « restauration scolaire » fonctionne en 2 services , un « self » en primaire et repas à table en maternelle.

***POUR ALSH MATIN ET/OU SOIR**

Soit à l'année	Soit « Occasionnel »
<p>Pour l'option « à l'année »</p> <p>il s'agit d'un forfait annuel par jour</p> <p>voir tableau tarifs ALSH ci-joint</p> <p><u>ex</u> : 1 matin ou soir à l'année = 13 € (selon Quotient Familial)</p> <p>si 4 matin à l'année = 13 € x 4 matin = 52,00 € (pour les matins à l'année)</p> <p>La demande doit se faire par <u>mail</u> : <u>denise.beguet@torreilles.fr</u></p> <p>règlement en 2 prélèvements (prélèvement le 10 octobre et le 10 novembre)</p> <p>Une réponse vous sera donnée en retour</p>	<p>Inscriptions par le portail famille avec votre identifiant de connexion (<i>inscription au préalable auprès du bureau de la régie</i>) et règlement par carte bancaire en ligne.</p> <p>Afin d'activer votre compte sur le portail famille, il est impératif de contacter le service au 04.68.59.62.13 au matin et créer une inscription.</p> <p>Attention au délai inscription : « ALSH MATIN ET/OU SOIR » (jusqu'à la veille minuit)</p> <p>si vous souhaitez que votre enfant fréquente, à titre occasionnel, les services ALSH du matin ou/et soir -vous devez les inscrire au préalable via le portail famille (jusqu'à la veille minuit) ou au bureau de la régie (afin que votre (vos) enfant(s) figure(nt) sur la liste journalière du service) Si le total de l'inscription n'excède pas 1 €, veuillez l'inscrire par mail</p>

SINON...

Au bureau de la régie aux heures de permanences :

Règlement uniquement **espèces ou chèques** -

Si choix du « prélèvement », **vous munir d'un RIB.**

TARIFS A.L.S.H Accueil Loisirs Sans Hébergement

TORREILLES

OCCASIONNEL ALSH MATIN OU SOIR (jours occasionnels)	A L' ANNÉE 4 jours semaine / 10 mois	
Quotient Familial de la CAF 0 à 450 Quotient familial de la MSA 0 à 293 0,30 €	Quotient familial de la CAF 0 à 450 Quotient familial de la MSA 0 à 293 10 € sur l'année / jour par service	Si votre QF se trouve dans cette tranche : 10 € x nombre de services désirés x nombre de jours.
Quotient Familial de la CAF 451 à 850 Quotient familial de la MSA 294 à 554 0,40 €	Quotient Familial de 451 à 850 Quotient familial de la MSA 294 à 554 13 € sur l'année par jour par service	Si votre QF se trouve dans cette tranche : 13 € x nombre de services désirés x nombre de jours.
Quotient Familial de la CAF 851 à 1250 Quotient familial de la MSA 555 à 800 0,50 €	Quotient Familial de 851 à 1250 Quotient familial de la MSA 555 à 800 16 € sur l'année par jour par service	Si votre QF se trouve dans cette tranche : 16 € x nombre de services désirés x nombre de jours.
Quotient Familial de la CAF + de 1250 Quotient familial de la MSA + de 800 0,60 €	Quotient Familial de + de 1250 Quotient familial de la MSA + de 800 19 € sur l'année par jour par service	Si votre QF se trouve dans cette tranche : 19 € x nombre de services désirés x nombre de jours.

Inscriptions ALSH Matin et/ou Soir à l'année ou en occasionnel
Inscriptions ALSH midi et compris dans le tarif « restauration scolaire »

- Soit aux permanences le Lundi de 9 h à 12 h et le Mardi et Jeudi de 17 h à 19 h au POINT JEUNES (à côté de la Halle des sports)
 - Soit via le portail famille avec votre identifiant (jusqu'à la veille minuit) si total réservation est supérieur à 1,00 €
 - Soit par mail à : denise,beguet@torreilles.fr , si total de la réservation inférieur à 1,00 €
- Contact : 04.68.59.62.13 (présente au bureau tous les matins)

*POUR LES « MERCREDI » - CENTRE DE LOISIRS -

Aucune inscription à l'année, seulement « occasionnel »

si réservations à l'avance, attention, ni différé, ni remboursement.

Inscriptions par le portail famille avec votre identifiant de connexion (inscription au préalable auprès du bureau de la régie) **et règlement par carte bancaire en ligne**

Afin d'activer votre compte sur le portail famille, il est impératif de contacter le service au 04.68.59.62.13 au matin et créer une inscription.

Attention au délai inscription – jusqu'au lundi 10h de la même semaine

Mode d'inscription

Si matin sans repas : cochez « matin sans repas »

Si après-midi sans repas : cochez « après-midi sans repas »

Si journée avec repas : cochez les 2

SINON...

Au bureau de la régie aux heures de permanences :

Règlement uniquement **espèces ou chèques** -

Si choix du « prélèvement », **vous munir d'un RIB.**

TARIFS « PÉRISCOLAIRE » MERCREDI et « EXTRA-SCOLAIRE » VACANCES Résidents commune

Tarifs forfaitaires pour des périodes de vacances à vacances

Quotient familial de la CAF 0 à 450
Quotient familial de la MSA 0 à 293

9 € la journée avec repas
4,50 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF 451 à 850
Quotient familial de la MSA 294 à 554

11 € la journée avec repas
5,50 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF 851 à 1250
Quotient familial de la MSA 555 à 800

13 € la journée avec repas
6,50 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF + de 1250
Quotient familial de la MSA + de 800

15 € la journée avec repas
7,50 € la 1/2 journée sans repas

TARIFS « PÉRISCOLAIRE » MERCREDI et « EXTRA-SCOLAIRE » VACANCES Non résidents dans la commune

Tarifs forfaitaires pour des périodes de vacances à vacances

Quotient familial de la CAF 0 à 450
Quotient familial de la MSA 0 à 293

20 € la journée avec repas
10 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF 451 à 850
Quotient familial de la MSA 294 à 554

22 € la journée avec repas
11 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF 851 à 1250
Quotient familial de la MSA 555 à 800

24 € la journée avec repas
12 € la 1/2 journée sans repas

Quotient familial de la CAF + de 1250
Quotient familial de la MSA + de 800

26 € la journée avec repas
13 € la 1/2 journée sans repas

Les inscriptions seront validées seulement après règlement.

28/06/2023

TORREIHES

*POUR LES VACANCES SCOLAIRES - CENTRE DE LOISIRS -

Aucune inscription à l'année.

Les inscriptions sont ouvertes et possibles 5 jours après la fin de chaque vacances

si réservations à l'avance, attention, ni différé, ni remboursement.

Inscriptions par le portail famille avec votre identifiant de connexion (*inscription au préalable auprès du bureau de la régie*) **et règlement par carte bancaire en ligne**

Afin d'activer votre compte sur le portail famille, il est impératif de contacter le service au 04.68.59.62.13 au matin et créer une inscription.

Attention au délai inscription : Les inscriptions ne sont plus possibles, la semaine qui précède le 1^{er} jour des vacances. Cette semaine est réservée à la logistique.

Pour information, dès la rentrée de chaque vacances, les 4 voire 5 semaines (selon la période) sont réservées aux parents qui travaillent, qui n'ont pas d'autres choix d'inscrire leur(s) enfant(s) au centre de loisirs ou autres impératifs.

Dès diffusion des programmes, tout enfant avec un dossier enregistré au service ALSH peut prétendre à l'inscription au centre de loisirs.

En dehors des délais d'inscription, aucune inscription ne sera pris en compte.

SINON...

Au bureau de la régie aux heures de permanences :

Règlement uniquement **espèces ou chèques** -

Si choix du « prélèvement », **vous munir d'un RIB.**

Les programmes du centre de loisirs sont diffusés 2 semaines avant la fin des inscriptions (sauf aléas internes).
